RÈGLEMENT EXPOSANTS
FORUM DU MIEUX-ÊTRE DES 23, 24 ET 25 MAI 2025

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'Association Regards sur le Bonheur organise et fait fonctionner le Forum du Mieux-être de Lavaur. Il précise les droits et obligations des praticiens participants et des organisateurs. Le bureau de l'association se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les présentes dispositions.

1. Inscriptions des praticiens
Toute personne souhaitant participer au forum en tant que professionnel doit en faire la demande via le formulaire de contact sur le site www.regardssurlebonheur.com et fournir tous les documents nécessaires à l'examen de son dossier. Les adhérents praticiens de l'association resteront prioritaires jusqu'au 17 mars 2025.
Les dossiers complets doivent être constitués via tout moyen de communication dans les délais impartis. Les praticiens recevront par téléphone ou par e-mail la notification de la décision. Toute demande incomplète ne sera pas recevable : le praticien doit veiller à compléter son formulaire d'inscription sur le site et fournir les pièces demandées (Police d'assurance, etc.).
Il n'est pas permis à un professionnel de sous-louer, même gratuitement, une partie ou la totalité de son emplacement. Cependant, un stand collectif est envisageable. Chaque professionnel du collectif devra joindre au dossier tous les documents nécessaires à l'association et s'engage à être présent sur le stand.
Il est formellement interdit d'inviter un praticien qui n'a pas fourni son assurance Responsabilité Civile à l'association à exercer sous quelque forme que ce soit sur son stand.
Les candidats seront enregistrés dans l'ordre d'arrivée avec un dossier complet. L'association se réserve le droit de refuser une candidature sans justification de sa part.
Par ailleurs, l'admission à une édition du Forum n'implique pas automatiquement l'admission aux éditions suivantes, ni au même emplacement que l'année précédente.

2. Objet du forum
L'objet du Forum du Mieux-Être est de mettre en relation la communauté et les praticiens du mieux-être de l'association. Dans cet objectif, seuls les services sont monnayables durant le forum. Aucun exposant n'est autorisé à vendre quelque marchandise que ce soit. Seule l'association proposera ses livres et produits de restauration.

3. Annulation
L'annulation par l'exposant de son inscription moins d'un mois avant le forum (à savoir, à partir du 23/04/2025 compris) autorise l'association Regards sur le Bonheur à garder la totalité des sommes versées à titre de dédommagement.

4. Services proposés
Les professionnels peuvent choisir de proposer des services, payants ou non, lors du forum. Ils ne pourront cependant proposer que les services relatifs à leur activité telle que décrite dans le formulaire d'inscription du site internet. L'association se réserve le droit de ne pas accepter certaines prestations de services.

5. Emplacement
Lors du montage et du démontage des stands, les véhicules peuvent venir à proximité des emplacements puis aller se garer plus loin pour laisser la visibilité du forum. Merci de respecter les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.

6. Sécurité
Les affaires personnelles et professionnelles, les véhicules, restent sous l'entière responsabilité des praticiens, qui s'engagent à ne demander aucune indemnité à l'Association Regards sur le Bonheur, notamment en cas de vol ou de détérioration.

7. Stands
Chaque stand sera équipé : d'une cloison arrière avec tissu ignifugé, d'une table de 1,80m par 0,80m (ou 1,20m par 0,80m au choix) et de 3 chaises. En dehors de ce matériel, chaque exposant peut se munir de son propre équipement (nappe, coussins, éléments de décoration, paravents, etc.).
Propreté : les professionnels sont tenus d'utiliser le tri sélectif et de maintenir leur stand et ses alentours dans un état d'hygiène et de sécurité conforme à la législation en cours. De façon générale, les professionnels devront assurer un nettoyage régulier du stand. A l'issue du forum, chacun devra rendre son emplacement sans aucun déchet.
Électricité : l'association met à disposition des branchements électriques mais aucun luminaire n'est fourni. Par souci d'économie d'énergie, la puissance maximum d'éclairage sera de 800w/stand. L'utilisation d'ampoule à économie d'énergie est préconisée. Tout éclairage ou source de chaleur autre qu'électrique (bougies, lampe à pétrole etc.) est prohibée.

8. Limitation de responsabilité
Tout exposant est tenu de souscrire à une assurance de responsabilité civile dont l'attestation doit être fournie à contact@regardssurlebonheur.com. Si une raison majeure obligeait l'association à une annulation du forum, les sommes restant disponibles après paiement de toutes les dépenses engagées seraient réparties entre tous les professionnels, au prorata des sommes versées.

9. Restauration : conditions particulières
Les repas ne sont pas fournis, chaque exposant devra se restaurer à ses frais, que ce soit sur place dans les points de restauration prévus ou en apportant son propre repas.

10. Horaires
Installation des stands : vendredi 23 mai 2024 de 10h à 17h.
Libération des stands et des abords de la Halle : vendredi 23 mai 2024 à 17h au plus tard.
Ouverture au public : vendredi 23 mai 2024 de 17h à 20h – samedi 24 et dimanche 25 mai de 10h à 18h
Merci d'être présent sur les stands durant ces tranches horaires.

11. Droit à l'image
Les praticiens participants autorisent l'association Regards sur le Bonheur à utiliser leur logo et les photos prises lors du forum sur ses supports de communication (flyers, affiches, réseaux sociaux, site internet…) et dans la Presse, exclusivement pour alimenter la communication de l'événement pour l'année en cours (et pour les éditions à venir) et pour promouvoir les activités de l'association.

12. Données personnelles
Lors de l'inscription, les données personnelles du professionnel candidat sont enregistrées. En acceptant/signant le formulaire de participation, il autorise l'association Regards sur le Bonheur à exploiter les informations saisies, exclusivement :
- Dans le cadre de la demande d'informations ou de l'inscription au forum,
- Pour alimenter la communication de l'événement (réseaux sociaux, e-mailing, site internet...) pour l'année en cours et l'année suivante

Pour connaître et exercer ses droits, notamment de retrait de son consentement à l'utilisation des données collectées par le formulaire papier, l'exposant peut demander à consulter la charte de protection des données personnelles de l'association (demande à envoyer à ……...).

13. Attribution de juridiction
En cas de contestation, les Tribunaux de Castres sont les seuls compétents.
Le professionnel déclaré dans le formulaire d'inscription s'engage à se conformer sans réserve ni exception au présent règlement dont il reconnaît avoir pris connaissance.

L'acceptation de ce document, à la date du règlement sur la plate-forme helloasso, a valeur d'engagement du professionnel titulaire de l'inscription.